



2025-67

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	06
Nombre de membres ayant délibéré :	06

**2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 12 novembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.**

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kevin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Denis PAUL est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-67 : Acquisition de tablettes et tableau numérique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la nouvelle équipe enseignante a formulé une demande d'acquisition de tablettes numériques, et signale que le vidéoprojecteur de l'école est hors service.

Ces équipements sont indispensables au bon déroulement des cours et à la mise en œuvre des activités pédagogiques.

Vu la nécessité de renouveler et d'adapter le matériel informatique aux besoins des enseignants,

Vu le devis établi par la société HELIAQ, partenaire de Châlons Agglo,

Monsieur le Maire propose de retenir cette société pour l'acquisition du matériel suivant :

7

- 10 tablettes numériques,
 - 10 sacoches de protection,
 - 1 meuble de rangement,
 - 1 écran numérique avec son support,
 - les frais d'installation inclus,
- pour un montant total de 6 960,50 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'approuver l'acquisition du matériel informatique auprès de la société HELIAQ pour un montant de 6 960,50 € HT ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et à engager les dépenses correspondantes.

Fait à MOURMELON LE PETIT le 21 novembre 2025

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 21 novembre 2025
Et de la publication, le 21 novembre 2025
Le Maire
René MAIZIERES

